

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

INSTITUER UN MÉCANISME DE SAISIE DES AVOIRS SOUVERAINS ÉTRANGERS
GELÉS EN RÉPONSE AUX VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL - (N° 2756)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Mazaury

ARTICLE 1

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et la procédure de confiscation applicable à chacune de ces catégories ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la portée du décret en Conseil d'État, qui a vocation à détailler les particularités procédurales relatives à chaque catégorie de biens saisis.